

## **INSCRIPTIONS 2018-2019**

### **CONDITIONS D'ACCES**

**En M1** : le candidat est titulaire d'un diplôme national de licence (180 ECTS après le baccalauréat) ou d'un autre diplôme conférant le grade de licence (3 années d'études supérieures après le baccalauréat ou équivalent).

**En M2** : le candidat justifie du premier niveau de master (60 ECTS après la licence) ou d'un autre diplôme justifiant du premier niveau de master (4 années d'études supérieures après le baccalauréat ou équivalent).

Pour tous les candidats (M1 et M2), le master est ouvert en priorité, sauf dérogation, aux étudiants titulaires d'une licence d'anthropologie, d'histoire, de philosophie ou de sociologie. L'admission au sein de la mention suppose que le domaine de la licence du candidat réponde à la formation choisie, et que son niveau effectif corresponde aux prérequis des enseignements qu'il suivra.

### **ETAPE 1 : CHOIX DU TUTEUR**

En premier lieu, le candidat doit **obtenir l'accord d'un tuteur/directeur de mémoire**, qui acceptera d'encadrer son parcours durant sa scolarité. Le tuteur est nécessairement un membre de l'équipe pédagogique de la mention Sciences des religions et sociétés.

Il revient au candidat d'entreprendre la démarche de trouver son tuteur. Pour cela, il prend contact par mail avec un (ou plusieurs) tuteur(s) pressenti(s) parmi les membres de l'équipe pédagogique de la mention. Il peut également être orienté pour le choix d'un tuteur par les responsables de la mention (liste des membres de l'équipe pédagogique disponible dans la brochure du master).

Lui transmettre :

- pour une demande d'admission en M1 : **un CV et une lettre de motivation argumentée** présentant notamment le thème ou le sujet de recherche vers lequel le candidat s'oriente (1 à 2 pages) et copie de ses diplômes (baccalauréat et licence)
- pour une demande d'admission en M2 : **un projet de recherche plus développé** accompagné d'une courte bibliographie (4 à 6 pages)

Si le tuteur accepte de l'encadrer, le candidat lui fait **signer le dossier de candidature** qu'il aura téléchargé au préalable sur le site internet de l'EHESS.

**Un dossier de candidature qui n'aura pas été visé par un tuteur sera jugé irrecevable.**

## ETAPE 2 : DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU SECRETARIAT DE LA MENTION

Une fois l'accord du tuteur obtenu, le candidat transmet au secrétariat de la mention le dossier de candidature dûment rempli, **signé du tuteur** et accompagné :

- **des pièces demandées** mentionnées sur le formulaire
- **de la pièce complémentaire** suivante selon le niveau :
  - pour une demande d'admission **en M1 : une lettre de motivation argumentée** précisant le thème ou le sujet de recherche vers lequel l'étudiant s'oriente (1 à 2 pages)
  - pour une demande d'admission **en M2 : un projet de recherche plus développé** (4 à 6 pages) accompagné d'une courte bibliographie

Le candidat recevra par mail **un accusé réception** de son dossier. Un dossier incomplet sera jugé irrecevable.

A noter : tout document établi dans une autre langue que le français doit être traduit :

- à l'étranger par les services consulaires
- en France par un traducteur assermenté

Ne pas oublier de joindre une copie des documents originaux avec les traductions

Le dossier est à télécharger sur le site internet de l'EHESS à **compter du 14 mai 2018**.

Modalités de dépôt du dossier :

- **en 1 exemplaire papier** directement au secrétariat de la mention ou par courrier postal  
Secrétariat de la mention SDR, Ninga AHMED AFFANDI, Bureau A8-05 – 54 boulevard Raspail 75006 Paris
- **sous format électronique** à l'adresse suivante : [sdr@ehess.fr](mailto:sdr@ehess.fr)

Si la candidature est recevable, le dossier est soumis à la validation définitive du conseil pédagogique de la mention.

Dates limites de dépôt :

- **le 25 juin 2018** pour examen par la commission du 2 juillet 2018
- la date limite pour examen par le conseil pédagogique de septembre sera communiquée ultérieurement (consulter régulièrement la page du master)

Attention : les dossiers reçus pendant la **période de fermeture estivale du secrétariat, du 30 juillet au 19 août 2018 inclus**, ne pourront être traités qu'à compter du 20 août 2018.

## ETAPE 3 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Si la candidature reçoit un avis favorable de la mention (le candidat sera avisé de la décision par mail à l'issue du conseil pédagogique), **le dossier d'inscription administrative est transmis par mail à l'étudiant par le service de scolarité**. L'inscription de l'étudiant ne sera définitivement finalisée qu'à l'issue de la procédure d'inscription administrative.